

Compte rendu de séance

Séance du 9 Mai 2022

L' an 2022 et le 9 Mai à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,salle polyvalente sous la présidence de PASSCHIER Nicolas Maire.

Présents : M. PASSCHIER Nicolas, Maire, Mmes : MASSON Annie, MATTHIJSSE Caroline, PENISSON Béatrice, MM : BULTEAU Jérémy, CAVALIER Lucien, DEVOIR Christian, FALCK Jacques, RABILLÉ Charles

Excusé(s) ayant donné procuration : M. TRIPOTEAUD Olivier à M. CAVALIER Lucien
Excusé(s) : M. CAILLAUD Vincent

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9

Date de la convocation : 03/05/2022

Date d'affichage : 03/05/2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous -préfecture des Sables d'Olonne le : 10/05/2022 et publication ou notification du : 10/05/2022.

A été nommé(e) secrétaire : Mme PENISSON Béatrice

2022-05-01 Participation aux dépenses de fonctionnement des écoles 2022

Les écoles suivantes ont sollicité la commune pour la participation financière à leurs dépenses de fonctionnement pour les élèves habitant Saint Cyr en Talmondais :

- OGEC Ecole Saint Joseph La Bretonnière - La Claye : 1 élève * 950,00 € = 950,00 €
- Ecole publique de Champ Saint Père : 2 élèves * 847.82 € = 1 695,64 €
- Moutiers les Mauxfaits - Ecole publique : 6 élèves * 631,00 € = 3 786,00 €
- Moutiers les Mauxfaits - Ecole privée : 9 élèves * 631,00 € = 5 679,00 €

Pour information, les coûts moyens départementaux pour l'année scolaire 2021/2022 s'élèvent à :

- 451,00 € pour les classes élémentaires
- 950,00 € pour les classes maternelles

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, décide les participations suivantes :

- OGEC Ecole Saint Joseph La Bretonnière - La Claye : 1 élève * 950,00 € = 950,00 €
- Ecole publique de Champ Saint Père : 2 élèves * 847.82 € = 1 695,64 €
- Moutiers les Mauxfaits - Ecole publique : 6 élèves * 631,00 € = 3 786,00 €
- Moutiers les Mauxfaits - Ecole privée : 9 élèves * 631,00 € = 5 679,00 €

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

2022-05-02 Attribution des subventions aux associations

Après en avoir délibéré, et après avoir constaté que les conseillers municipaux membres d'une association ne prennent pas part au vote pour ladite association, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser les subventions suivantes pour l'année 2022 :

- Association les petites bobines 300 €
- Société de chasse 150 €
- Secours Catholique 150 €
- Fonds d'Aide aux jeunes 150 €
- CAUE 50 €
- Fondation du patrimoine 100 €
- Vendée inclusion 250 €
- Chorale Marais et Gâtine 300 €
- Bonjour Saint Cyr 1 000 €

Les subventions seront versées sur présentation des comptes administratifs votés par l'assemblée générale.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

2022-05-03 Acquisition et financement d'un stimulateur tDCS mini-CT pour le centre de santé

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis concernant l'acquisition d'un stimulateur tDCS mini-CT pour le centre de santé, dans le cadre de la spécialité du traitement de la douleur. La stimulation transcrânienne à courant direct (tDCS), est un traitement de stimulation cérébrale non invasif et indolore qui utilise des courants électriques directs pour stimuler des parties spécifiques du cerveau.

La société ATRIUM CAPITAL propose une solution de location évolutive pour une durée de 3 ans + 1 an.

Le montant financé est de 5 841,60 € TTC pour un coût global à 3 ans de 6 264,00 € TTC.

Les échéances mensuelles s'élèvent à 174 € TTC pour les 3 premières années puis 36 € TTC pour la 4ème année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide l'acquisition d'un stimulateur tDCS mini-CT pour le centre de santé,
- accepte l'offre de financement de la société ATRIUM CAPITAL pour un coût global de 6 264,00 € TTC ;
- autorise Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Rappel dates élections législatives : 12 et 19 juin 2022
- Marché des producteurs le 9 juillet de 17h à 22h (animation de 19h à 22h). A ce jour, 14 exposants prévus.

Séance levée à: 20:00

En mairie, le 10/05/2022
Le Maire
Nicolas PASSCHIER

